

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal a été convoqué le trois avril deux mille dix-huit pour une réunion ordinaire devant avoir lieu le lundi neuf avril deux mille dix-huit à vingt heures à la mairie.

## ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2017  
BUDGET PRIMITIF 2018  
TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018  
QUESTIONS DIVERSES

SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth PIGAT

PRESENTS : Jean-Paul BERGER, Alain DÉBATISSE, Michel FAZEKAS, Jean-Claude BONNIN, Christian PROST, Elisabeth PIGAT, Bernadette BONNARDOT, Joseph CHORGNON, Pascal GIRARD, Marc LIOZON et Jean-Pierre BERGER

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine AMBROISE, Isabelle SOLER, Jean-Luc DAUBARD et Patrice CADET

Patrice CADET donne pouvoir à Jean-Paul BERGER.

## 1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le résultat cumulé s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	272 956.06 euros
	Recettes :	518 249.57 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	362 886.83 euros
	Recettes :	243 648.95 euros

Soit un total de : DÉPENSES : 635 842.89 euros  
RECETTES : 761 898.52 euros

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Monsieur le Maire donne le détail de tous les chapitres et des mandats émis au cours de l'exercice :

Charges à caractère général	86 539.17 euros
Charges de personnel	142 241.82 euros
Atténuation de produits	2 282.00 euros
Autres charges de gestion courante	34 520.70 euros
Charges financières	6 606.37 euros
Charges exceptionnelles	<u>766.00 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>272 956.06 euros</b>

Recettes :

Atténuation de charges	46 776.34 euros
Produits et services	28 995.28 euros
Impôts et taxes	188 158.63 euros
Dotations et participations	90 077.50 euros
Autres produits de gestion courante	49 949.15 euros
Produits exceptionnels	2.10 euros
Excédent reporté	<u>114 290.57 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>518 249.57 euros</b>

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Dépenses d'équipement	261 979.52 euros
Emprunts	92 910.11 euros
Restes à réaliser	<u>7 997.20 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>362 886.83 euros</b>

Recettes **243 648.95 euros**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

## 2) BUDGET PRIMITIF 2018

### Dépenses FONCTIONNEMENT :

Charges à caractère général	292 290.00 euros
Charges de personnel	124 402.60 euros
Atténuation de produits	2 300.00 euros
Autres charges de gestion courante	35 871.00 euros
Charges financières	5 000.00 euros
Charges exceptionnelles	700.00 euros
Dépenses imprévues	27 644.06 euros
Virement section investissement	23 000.00 euros
Opérations d'ordre entre section	<u>766.00 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>511 973.66 euros</b>

### Recettes FONCTIONNEMENT :

Atténuation de charges	12 000.00 euros
Produits des services	31 857.00 euros
Impôts et taxes	186 644.00 euros
Dotations	86 210.00 euros
Autres produits	<u>50 300.00 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>367 011.00 euros</b>
Résultat reporté ou anticipé	<u>144 962.66 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>511 973.66 euros</b>

### Dépenses INVESTISSEMENT :

Dépenses d'équipement	117 600.00 euros
Emprunt	28 600.00 euros
Dépenses imprévues	<u>11 248.00 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>157 448.00 euros</b>
Restes à Réaliser	4 690.17 euros
Solde négatif reporté	<u>111 240.68 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>273 378.85 euros</b>

### Recettes INVESTISSEMENT :

Subventions d'investissement	58 132.00 euros
Recettes financières	175 880.85 euros
Virement section fonctionnement	23 000.00 euros
Opérations d'ordre entre section	<u>766.00 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>257 778.85 euros</b>
Restes à réaliser	<u>15 600.00 euros</u>
<b>TOTAL</b>	<b>273 378.85 euros</b>

Le Budget 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

### **3) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal décide de conserver les taux d'imposition communaux pour 2018, à savoir :

- \* 5.90 % Taxe d'Habitation
- \* 12.90 % Taxe Foncière
- \* 29.45 % Taxe Foncière Non Bâtie

### **4) QUESTIONS DIVERSES**

- Horaires de l'école à partir de septembre 2018 :  
Suite à la réunion du Conseil d'école concernant notamment :
  - les horaires de l'école à partir de septembre 2018 (semaine à 4 jours),
  - la garderie débutera à 7h15,
  - l'école comptabilise 59 élèves pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les nouveaux horaires de l'école à partir de septembre 2018, à savoir :

8h45 - 12h et 13h30 - 16h15

- Demande de la FNACA pour la prise en charge du vin d'honneur le 12 mai 2018 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la FNACA pour la prise en charge du vin d'honneur lors de l'inauguration de la stèle le 12 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le vin d'honneur de la FNACA le 12 mai 2018.

La séance est levée à 22h40.

